

	Délibérations du CAC du 22 novembre 2024	Page
CAC 11-2024	- Projet de PV du 11 octobre 2024 (annexe rubrique PV sur l'ent)	2
CAC 12-2024	- Elections à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	3
CAC 13-2024	- Election au comité de pilotage des ressources humaines	4
CAC	- Election groupe de travail de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes	5

	CAC du 22 novembre 2024	Page
CAC 2-2024	• Demande de changement de nom du département « sciences de l'éducation »	6
CAC 3-2024	• Statuts de la chaire Recherche Action – Docteur Denis MUKWEGE	7
CAC 4-2024	• Campagne d'emplois 2025	11
CAC 5-2024	• Référentiel d'activités des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es 2024-2025	20

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération CAC 11- 2024

Point 1- Projet de procès-verbal du conseil académique plénier du 11 octobre 2024

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 47

Présent.es : 30

Représenté.es : 17

Ne prend pas part au vote : 2

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 45

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 11 octobre 2024

Le procès-verbal du conseil académique plénier du 11 octobre 2024 est approuvé .

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article notamment l'article R811-1et suivants ;
Vu le décret n° 2020-785 du 26 juin 2020
Vu la séance du conseil académique du 11 septembre 2020, notamment l'avis sur la composition de la
section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération CAC n° 12- 2024

Point 2- Elections à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ères

En remplacement de Jonas MAHDI et Camille PUGEAUX

Le vote se déroule à bulletins secrets

Candidats : Mael RIZZON et Juliette LE GALL

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 15

Présent.es : 9

Représenté.es : 6

Mael RIZZON : 15 voix

Juliette LE GALL : 15 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Mael RIZZON et Juliette LE GALL sont élus à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ères de l'Université Rennes 2.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les délibérations du conseil d'administration du 28 juin 2019 et 27 janvier 2023 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération CAC n° 13- 2024

Point 3 – Elections : groupe de travail de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes, comité de pilotage des ressources humaines

3-1 - Élections au comité de pilotage des ressources humaines

En remplacement de Ronan CEVAER

Candidature de Emilie POTIN

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 32

Présent.es : 21

Représenté.es : 11

Emilie POTIN : 28 voix

4 bulletins nuls

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Emile POTIN est élue au comité de pilotage des ressources humaines.

*Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Séance du 22 NOVEMBRE 2024**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les délibérations du conseil d'administration du 19 janvier 2018 et du 28 juin 2019 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération CAC n° 14- 2024

Point 3 – Elections : groupe de travail de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes, comité de pilotage des ressources humaines

3-2- Élections au groupe de travail de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes :

En remplacement de Léna DUBLE

Candidature de Romain MARREC et Eliott LE SUEUR

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 14

Présent.es : 8

Représenté.es : 6

Romain MARREC : 9 voix

Eliott LE SUEUR : 4 voix

1 bulletin nul

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Romain MARREC est élu au groupe de travail de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025



**AVIS DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Séance du 22 NOVEMBRE 2024**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu l'avis du conseil de l'UFR sciences humaines du 17 octobre 2024 ;
Vu l'avis de l'assemblée générale du département sciences de l'éducation du 24 octobre 2024 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 novembre 2024 ;
Vu l'avis du CSAE du 12 novembre 2024 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;*

Avis CAC n° 2- 2024

Point 4– Modifications statutaires :

4-1 demande de changement de nom du département « sciences de l'éducation »

Proposition de changement de nom en « sciences de l'éducation et de la formation »

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 47

Présent.es: 30

Représenté.es : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2

Jimena OBREGÓN ITURRA

Les membres du conseil académique donnent un avis favorable à la proposition de changement de nom du département sciences de l'éducation en département « sciences de l'éducation et de la formation » à l'unanimité.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025

**AVIS DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Séance du 22 NOVEMBRE 2024**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;*

Avis CAC n° 3- 2024

Point 4– Modifications statutaires :

4-2 Statuts de la chaire Recherche Action – Docteur Denis MUKWEGE

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 44

Présent.es: 27

Représenté.es : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : statuts de la chaire Recherche – Action – Denis MUKWEGE

Les membres du conseil académique donnent un avis favorable aux statuts de la chaire Recherche Action – Docteur Denis MUKWEGE, à l'unanimité.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025



Statuts

Chaire Recherche-Action Docteur Denis Mukwege

Mémoires de survivant-es et visibilité des viol(ence)s

Université Rennes 2

Description

La Chaire internationale Recherche-Action Docteur Denis Mukwege – Mémoires de survivant-es et visibilité des viol(ence)s – s’inscrit dans la continuité des relations avec le Docteur Denis Mukwege (fait Docteur Honoris Causa-Université Rennes 2 le 21 octobre 2022).

La Chaire Recherche-Action Dr Mukwege vise à lutter contre les violences genré-es, les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles, à travers 3 objectifs principaux interconnectés :

1. Ouvrir un accès à l’université, dans une visée d’égalité femmes-hommes pérenne.
2. Contribuer au développement du leadership féminin, alimenter des réflexions sur les inégalités genrées, agir contre les discriminations et les violences liées au sexe.
3. Renforcer l’empouvoirement, cette prise de pouvoir par les victimes en vue d’une émancipation, en luttant contre les violences à leur encontre et en favorisant l’égalité femmes-hommes grâce à un travail de mémoire.

Elle est adossée à une formation courte à destination des survivant-es et des aidant-es qui vise à apporter une réponse originale en s’appuyant sur une construction mémorielle graduelle de l’Histoire « en train de se faire », à travers le partage des histoires de chacun-es, selon une perspective holistique (éducative, thérapeutique, sociétale).

Cette Chaire a reçu les soutiens financiers de la Région Bretagne, de la Commission Recherche de l’Université Rennes 2 et des unités de recherche ACE, CELLAM, ERIMIT, LIDILE, LP3C et TEMPORA pour trois années universitaires à partir de la rentrée 2024-2025.

Président d’honneur

Le Docteur Denis Mukwege, Professeur à l’Hôpital de Panzi (Bukavu, République démocratique du Congo) est Président d’honneur de la Chaire.

Gouvernance

La gouvernance de la Chaire Recherche-Action Docteur Denis Mukwege hébergée à l’université Rennes 2 s’articule autour d’un Comité exécutif, d’un Comité de pilotage et d’un Comité scientifique. La gestion

administrative et financière de la Chaire sera réalisée par la cellule recherche de l'UFR Langues, Rennes 2, en concertation avec le Comité exécutif.

Comité exécutif

Le Comité exécutif est présidé par Renée Dickason (Professeure, ACE).

Pour la période 2024-2027, le Comité exécutif est composé de : Franck Barbin (Maître de Conférences, LIDILE), Renée Dickason (Professeure, ACE), Abdul Rahman Rasho (Maître de Conférences, LP3C), Christine Rivalan-Guégo (Professeure émérite, CELLAM).

Les décisions sont votées à la majorité simple. En cas de partage, la voix de la Présidente de la Chaire est prépondérante. Chaque membre ne peut être porteur-se que d'un seul pouvoir.

En cas d'indisponibilité (temporaire ou permanente) d'un-e membre, le Comité exécutif proposera un-e nouveau-elle membre qui sera validé-e par le Comité de pilotage.

Son rôle est de :

- Concevoir et de proposer le programme de la Chaire, en relation avec l'ensemble des partenaires ;
- Élaborer les orientations et les axes stratégiques de la Chaire à l'échelle régionale, nationale et internationale, en lien avec le Comité de pilotage ;
- Organiser les séminaires avec des chercheurs ou experts associés, en lien avec le Comité de pilotage, et de préparer les événements et débats avec l'équipe de la Chaire ;
- Mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre la réalisation du programme de travail scientifique et pédagogique de la Chaire ;
- Veiller à la bonne exécution du budget ;
- Initier les canaux de diffusion des productions de la Chaire ;
- S'entourer de membres opérationnels pour mener à bien ses travaux ;
- Établir, avec la cellule recherche de l'UFR Langues, un rapport annuel du degré d'avancement du programme de travail et un rapport financier pour le Comité de pilotage.

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage comprend 11 membres :

- 4 membres du Comité exécutif
- 5 membres de droit : Vice-Président-e Recherche, Vice-Président-e International, Vice-Président-e Conditions de travail, de l'Action sociale et de l'Égalité (Université Rennes 2), 1 Représentant-e Région Bretagne, 1 Représentant-e de la société civile
- 2 membres invité-es : sans droit de vote, proposé-es par le Comité exécutif et validé-es par le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Les décisions sont votées à la majorité simple. En cas de partage, la voix du-de la Vice-Président-e Recherche est prépondérante. Chaque membre ne peut être porteur-se que d'un seul pouvoir, à l'exception des membres invité-es.

Son rôle est de :

- Veiller au bon fonctionnement de la Chaire ;

- Débattre des orientations et des activités de la Chaire ;
- Contrôler l'exécution du budget ;
- Aider au développement de partenariats avec des organismes de recherche, des associations à visée humanitaire et égalitaire ou des membres de la société civile à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé du Comité exécutif (4 membres) ainsi que d'un-e membre des unités de recherche fondatrices (ACE, CELLAM, ERIMIT, LIDILE, LP3C et TEMPORA), pour un total de 10 membres.

Le Comité scientifique est également composé d'autres membres (universitaires, société civile, etc.) proposés par le Comité exécutif, sans limite de nombres.

Les membres sont élus pour trois ans renouvelables et disposent d'un avis consultatif.

Son rôle est de :

- Proposer et organiser des actions de recherche et de valorisation de la recherche sur les thèmes de la Chaire (séminaires, ateliers, etc.) ;
- Préparer l'appel à candidatures pour les professeur-es invité-es et examiner les candidatures pour validation par le comité exécutif ;
- Proposer des candidatures pour la venue de professeur-es invité-es ;
- Contribuer à la mise en place de la formation (maquette, contenu, suivi, etc.) ;
- Assurer une veille éthique et morale sur l'ensemble du projet.

Révision des statuts

La modification des présents statuts est présentée par le Comité exécutif. Elle doit être approuvée à la majorité des deux tiers des membres du Comité de pilotage.

La révision des statuts n'est définitive qu'après avis du Conseil Académique et approbation par le Conseil d'Administration de l'Université.

**AVIS DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Séance du 22 NOVEMBRE 2024**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;
Vu l'avis du CSAE du 12 novembre 202*

Avis CAC n° 4- 2024

Point 7 – Ressources humaines

7-1- Campagne d'emplois 2025

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 35

Présent.es: 23

Représenté.es : 12

Abstention : 27

Contre : 0

Pour : 8

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : campagne d'emplois 2025
--

Les membres du conseil académique donnent un avis favorable à la campagne d'emplois 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025

Campagne d'emplois 2025 Personnels BIATSS

Proposition d'ouverture de concours

Services / Composantes	Catégories	Libellé du poste	BAP	Origine du recrutement	Type de recrutement
Tous services	B	gestion administrative	J	ecart grade fonction	concours
Tous services	B	gestion administrative	J	ecart grade fonction	concours
Tous services	B	gestion administrative	J	ecart grade fonction	concours
Tous services	B			dispositif BOE détachement dans un corps supérieur	détachement
Tous services	C	gestion administrative	J	recrutement direct BOE	recrutement direct

Postes à pourvoir par catégories :

Catégorie A	0
Catégorie B	4
Catégorie C	1
TOTAL	5

Récapitulatif - campagne emploi 2025, volet enseignants

	ALC	Langues	STAPS	Sciences Humaines	Sciences sociales	CIREFE	TOTAL	Postes déjà vacants en 2023-2024	Vacants en 2024-2025
Postes de PU	3	4	0	4	4	0	15	4	11
Postes de MCF	6	2	1	2	5	1	17	4	13
Poste de PRCE/PRAG	2	2	2	1	1	0	8	0	8
Poste de PAST-MCF	1	1	0	5	3	0	10	1	9
	12	9	3	12	13	1	50	9	41

UFR ALC						
Grade	Département	Poste	Motif	Unité de recherche R2	Proposition d'évolution et remarques	Affectation
MCF	Histoire de l'art et archéologie	22 MCF 0371	Mutation	HCA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 22 - Département : Histoire de l'art et archéologie - Unité de recherche : HCA
MCF	Musique	18 MCF 0577	RetraiteO	APP	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 18 - Département : Musique - Unité de recherche : APP
MCF	Arts plastiques	22 MCF 0648	Mutation/	PTAC	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 22 - Département : Arts plastiques - Unité de recherche : PTAC
MCF	Arts plastiques	18 MCF 0451	Promotion	PTAC	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 18 - Département : Arts plastiques - Unité de recherche : PTAC
MCF	Arts du spectacle	18 MCF 0820	Promotion .Y	APP	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 18 - Département : Arts du spectacle - Unité de recherche : APP
PU	Histoire de l'art et archéologie	22 PU 0541	Mutation .	HCA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 22 - Département : Histoire de l'art et archéologie - Unité de recherche : HCA
PU	Lettres	10 PU 0126	Mutation A	CELLAM	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 10 - Département : Lettres - Unité de recherche : Cellam
PU	Arts plastiques	18 PU 0759	Retraite L	PTAC	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 18 - Département : Arts plastiques - Unité de recherche : PTAC
MCF	Arts du spectacle	18 MCF 0538	Mutation croisée	APP	OPERATION TECHNIQUE SUITE A CONVENTION DEPUIS 2 ANNEES : CONFIRMATION MUTATION CROISEE	- Corps : MCF - Section : 18 - Département : Arts du spectacle - Unité de recherche : app
PRCE/PRAG	Arts plastiques	H1800 0629	Retraite T	NA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PRCE/PRAG - Section : H1800 - Département : Arts plastiques - Unité de recherche : NA
PRCE/PRAG	Musique	H1700 0702	Mutation .	NA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PRCE/PRAG - Section : H1700 - Département : Musique - Unité de recherche : NA
PAST-MCF	Lettres	09 PAST 8024	Fin de contrat	CELLAM	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 09 - Département : Lettres - Unité de recherche : CELLAM

UFR LANGUES						
Grade	Département	Poste	Motif	Unité de recherche R2	Proposition d'évolution et remarques	Affectation
PU	Espagnol	14 PU 0107	Retraite N.PONCE	CELLAM	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 14 - Département : Espagnol - Unité de recherche : CELLAM
PU	Espagnol	14 PU 0576	Retraite	CELLAM	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 14 - Département : Espagnol - Unité de recherche : CELLAM
PU	LEA	14 PU 0332	Retraite	ERIMIT	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 14 - Département : LEA - Unité de recherche : ERIMIT
PU	Breton	73 PU 0775	Retraite	CELTIC-BLM	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 73 - Département : Breton - Unité de recherche : CELTIC-BLM
MCF	Breton	73 MCF 0668	Promotion L	CELTIC-BLM	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 73 - Département : Breton - Unité de recherche : CELTIC-BLM
MCF	Espagnol	14 MCF 0214	Promotion	LIDILE	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 14 - Département : Espagnol - Unité de recherche : LIDILE
PRCE/PRAG	Portugais	H0433 0631	Mutation/promotion	NA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PRCE/PRAG - Section : H0631 - Département : Potugais - Unité de recherche : NA
PRCE/PRAG	Centre de langues	H0422 0227	Retraite	NA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PRCE/PRAG - Section : H0422 - Département : Anglais - Unité de recherche : NA
PAST-MCF	LEA	11 PAST 4031	Fin de contrat	LIDILE	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 11 - Département : LEA - Unité de recherche : LIDILE

UFR STAPS						
Grade	Département	N° de poste	Motif	Unité de recherche R2	Proposition d'évolution et remarques	Affectation
MCF	STAPS	74 MCF 0890	Promotion	M2S	REPORT OU RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 74 - Département : STAPS - Unité de recherche : M2S
PRCE/PRAG	STAPS	H 1900 0681	Retraite	NA	REPORT OU RECONDUCTION	- Corps : PRAG/PRCE - Section : H 1900 - Département : STAPS - Unité de recherche : NA
PRCE/PRAG	STAPS	H 1900 0356	Retraite	NA	REPORT OU RECONDUCTION	- Corps : PRAG/PRCE - Section : H 1900 - Département : STAPS - Unité de recherche : NA

UFR Sciences Humaines						
Grade	Département	N° de poste	Motif	Unité de recherche R2	Proposition d'évolution et remarques	Affectation
PU	Psychologie	16 PU 0678	Retraite A.ABELHAUSER	RPpsy	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 16 - Département : Psychologie - Unité de recherche : RPpsy
PU	Psychologie	16 PU 0447	Retraite	RPpsy	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 16 - Département : Psychologie - Unité de recherche : RPpsy
PU	Sciences de l'éducation	70 PU 0550	Retraite	CREAD	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 70 - Département : Sciences de l'éducation - Unité de recherche : CREAD
PU	Sociologie	19 PU 0333	Retraite E	LIRIS	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 19 - Département : Sociologie - Unité de recherche : LIRIS
MCF	Psychologie	16 MCF 0720	Promotion	RPpsy	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 16 - Département : Psychologie - Unité de recherche : RPpsy
MCF	Sciences de l'éducation	70 MCF 0167	Promotion/mutation	CREAD	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 70 - Département : Sciences de l'éducation - Unité de recherche : CREAD
PRCE/PRAG	Sociologie	H1100 0862	Promotion A	NA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PRCE/PRAG - Section : 19 - Département : Sociologie - Unité de recherche : NA
PAST-MCF	Sociologie	19 PAST 8034	Fin de contrat	ESO	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 19 - Département : Sociologie - Unité de recherche : ESO
PAST-MCF	Psychologie	16 PAST 8002	Fin de contrat	LP3C	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 16 - Département : Psychologie - Unité de recherche : LP3C
PAST-MCF	Psychologie	16 PAST 8007	Fin de contrat (non pourvu en 24)	LP3C	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 16 - Département : Psychologie - Unité de recherche : LP3C
PAST-MCF	Psychologie	16 PAST 0487	Fin de contrat / promot	RPPSY	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 16 - Département : Psychologie - Unité de recherche : RPPsy
PAST-MCF	Sciences de l'éducation	70 PAST 0433	Fin de contrat	CREAD	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 70 - Département : Sciences de l'éducation - Unité de recherche : CREAD

UFR Sciences Sociales						
Grade	Département	N° de poste	Motif	Unité de recherche R2	Proposition d'évolution et remarques	Affectation
MCF	AES	02 MCF 0886	Mutation	LIRIS	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 02 - Département : AES - Unité de recherche : LIRIS
MCF	AES	22 MCF 0669	Redéploiement poste	LIRIS	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 02 - Département : AES - Unité de recherche : LIRIS
MCF	AES	04 MCF 0489	Promotion T	ARENES	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 04 - Département : AES - Unité de recherche : ARENES
MCF	Géographie	23 MCF 0497	Retraite O	ESO	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 23 - Département : Géographie - Unité de recherche : ESO
MCF	Histoire	21 MCF 0171	Promotion	TEMPORA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 21 - Département : Histoire - Unité de recherche : TEMPORA
PU	Histoire	22 PU 0001	RetraitON	TEMPORA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 22 - Département : Histoire - Unité de recherche : TEMPORA
PU	Histoire	22 PU 0048	Retraite	TEMPORA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 22 - Département : Histoire - Unité de recherche : TEMPORA
PU	AES	06 PU 0102	Redéploiement poste	LIRIS	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 06 - Département : AES - Unité de recherche : LIRIS
PU	AES	05 PU 0482	Décès P.	LIRIS	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PU - Section : 05 - Département : AES - Unité de recherche : LIRIS
PRCE/PRAG	AES	H1100 0002	Promotion	NA	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PRCE/PRAG - Section : H1100 - Département : AES - Unité de recherche : NA
PAST-MCF	Géographie	23 PAST 8037	Fin de contrat	ESO	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 23 - Département : Géographie - Unité de recherche : ESO
PAST-MCF	AES	02 PAST 0832	Fin de contrat	LIRIS	Reconduction	- Corps : PAST-MCF - Section : 02 - Département : AES - Unité de recherche : LIRIS
PAST-MCF	Géographie	24 PAST 8033	Fin contrat	ESO	REPORT ou RECONDUCTION	- Corps : PAST-MCF - Section : 24 - Département : Géographie - Unité de recherche : ESO

CIREFE						
Grade	Département	N° de poste	Motif	Unité de recherche R2	Proposition d'évolution et remarques	Affectation
MCF	CIREFE	07 MCF 0016	Retraite MF BOURVON	LIDILE	REPORT OU RECONDUCTION	- Corps : MCF - Section : 07 - Département : CIREFE - Unité de recherche : LIDILE

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;
Vu l'avis du CSAE du 12 novembre 2024*

Avis CAC n° 5- 2024

Point 7 – Ressources humaines

7-1 – Référentiel d'activités des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es 2024-2025

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votant.es : 28

Présent.es: 20

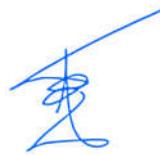
Représenté.es : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 28

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : référentiel des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es

Les membres du conseil académique donnent, à l'unanimité un avis favorable au référentiel des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es 2024-2025

*Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : 7 février 2025
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le : 7 février 2025*

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Prise en compte des responsabilités de charges administratives et des responsabilités pédagogiques

Année universitaire 2024-2025

Réglementation:

- décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs
- arrêté du 31 juillet 2009 sur le référentiel national d'équivalences horaires
- décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du RIPEC
- lignes directrices de gestion de l'établissement relatives au régime indemnitaire des enseignants et des enseignants-chercheurs

Rappel :

- le service d'un EC ne peut être inférieur à 64hETD sauf dans les cas prévus dans le décret (élus statutaires)
- le service d'un enseignant du 2nd degré ne peut être inférieur à 128hETD sauf dans les cas prévus dans le décret (élus statutaires)
- le référentiel est calculé en Heures Equivalent TD, il est intégré ou ajouté au service.
- les enseignants contractuels (PAST, ATER, Lecteurs et Maîtres de langues, Enseignants contractuels LRU) et vacataires ne peuvent pas bénéficier du référentiel
- toutes les heures de référentiel sont doublées pour les enseignants du second degré

I) DECHARGES

Responsabilités :	Décharge (héTD)	PEDR	Heures complémentaires
Délégation IUF	128	IUF senior: 10 000€ / IUF junior: 6 000€	non autorisées
Responsabilités :	Décharge (héTD)	Primes extérieures	Heures complémentaires
Présidence section CNU	64	Selon le barème du CNU	non autorisées

II) REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Directions de service	Heures complémentaires	Référentiel en héTD	
		Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Direction du campus Mazier	autorisées	128	256
CIREFE	autorisées	128	256
Centre de langues	autorisées	96	192
SIUAPS	autorisées	128	256
Direction de composantes ou d'instituts	Heures complémentaires	Référentiel en héTD	
		Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
CFMI	autorisées	72	144
CFPSYEN	autorisées	72	144
ISSTO	autorisées	96	192
Administration provisoire	Heures complémentaires	Référentiel en héTD	
		Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Pour les fonctions et responsabilités faisant l'objet d'heures de référentiel	autorisées	Selon la valeur du référentiel et au prorata de la durée	Selon la valeur du référentiel et au prorata de la durée x 2



REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Directions adjointes		
Direction adjointe d'UFR (2 par UFR sauf pour Campus Mazier)	35	70
Campus Mazier – Saint-Brieuc (1 direction adjointe)	35	70
Direction adjointe du CIREFE (2 directions adjointes)	48	96
Centre de Langues - Responsabilité du pôle angliciste	60	120
Centre de Langues - Responsabilité du pôle multilingue	48	96
Direction adjointe du SIUAPS	48	96
Coordinations		
Enseignements Cellule d'Enseignement à Distance (CED)	Barème selon les effectifs	X
Responsable de parcours d'Unité d'Enseignement et d'Ouverture professionnelle (27 responsables)	12	24
Responsable de l'UEDC japonais	12	24
Coordination CLES	36	72
Coordination CLES - Campus Mazier	4	8
DALF/DELF	13	26
<u>Coordinations SUIAPS (certaines activités pouvant être réalisées par de l'Université de Rennes ou de Rennes 2) :</u> Prises de responsabilités: - responsable pédagogique : 42h - secteur communication : 18h - secteur vie des campus : 18h - secteur sportifs de haut-niveau: 18h Action de coordination/pilotage/développement/déploiement - coordination de projets d'envergure : 20h par projet (exemple UniverCity Trail, Organisation sur site de Championnat de France, d'Europe, du Monde) - Organisation du suivi en compétition : 20h pour Rennes 2 - Coordination de la pratique autonome dans les salles de musculation : 15h - Coordination du site distant (Mazier): 25h	NA	200
Responsabilités extérieures		
Représentant UR2 au bureau de l'INSPE	24	
Coordination écoles para-médicales	48	



REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Directions d'unité de recherche et directions de composante Rennes 2 d'unités de recherche multisites		
U.M.R. multisites	96	
U.R. multisites	60	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est > à 40	60	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 31 et 40	48	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 21 et 30	36	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 11 et 20	24	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 1 et 10	12	
Unité de service et de recherche (MSHB)	96	
Direction du pôle doctoral de Rennes, Direction et direction adjointe d'école doctorale en partie financé par la convention de coordination du dispositif doctoral en Bretagne (portage Université de Rennes)		
Direction du pôle doctoral de Rennes	96	
Direction d'école doctorale	72	
Direction adjointe d'école doctorale	60	
SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE		
Les principes d'attribution de cette enveloppe sont débattus et votés chaque année en commission recherche.	450	
Présidence du comité d'éthique	24	
SOUTIEN A LA POLITIQUE INTERNATIONALE		
Les principes d'attribution de cette enveloppe sont débattus et votés chaque année en Commission des Affaires Internationales (CAI).	350	x 2 pour les enseignants du 2nd degré qui assurent des tâches identifiées en CAI.
SOUTIEN A LA POLITIQUE CULTURELLE		
1. Relevant des activités du service culturel	192	
Galerie Art et Essai	72	144
Cours public Mazier	12	24
Choral Anacrous	36	72
Groupe chorégraphique	36	72
Big Bang	36	72
2. Relevant du conseil d'UFR ALC	120	
Ciné-Tambour	48	96
Écrans variables	6	12
Pause théâtre	26	52
Espace musique	8	16
Maison de la poésie	8	16
Festival transversales	24	48



Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Direction de département (1 seule enveloppe d'héTD ou une seule direction par département déterminée par le nombre d'IA validées)		
nombre d'heures (éTD) = $0,04 \times \text{nb d'étudiants} + 30$	Min = 30 Plafond = 96	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
Direction adjointe de département (1 enveloppe d'héTD ou une direction adjointe par département déterminée par le nombre d'IA validées)		
nombre d'heures (éTD) = $0,5 \times \text{enveloppe définie direction département}$	Min = 15 Plafond = 48	
Direction d'études (1 enveloppe d'héTD par <u>mention</u> de licence L1+L2+L3 déterminée par le nombre d'IA validées année universitaire n-1 parcours rennais (source SISE) Les sites de Rennes et Saint Briec bénéficient d'enveloppes distinctes, basées sur un décompte de leurs IA respectives. Par dérogation les parcours de la licence mention "Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales" sont pris en compte comme des mentions (sans coordination au niveau mention).		
nombre d'heures (éTD) = $0,0975 \times \text{nb d'étudiants}$	Min = 15 Plafond = 96	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
Coordination de Licence (Rennes) (1 enveloppe d'héTD par <u>mention</u> de licence L1+L2+L3 déterminée par le nombre d'IA validées année universitaire n-1 parcours rennais (source SISE) Par dérogation les parcours de la licence mention "Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales" sont pris en compte comme des mentions (sans coordination au niveau mention).		
Coordination mention si plusieurs parcours	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
+ nombre d'heures (éTD) = $0,0975 \times \text{nb d'étudiants} + 6$	Min = 6 Plafond = 84	
Coordination de Licence (Saint Briec) (1 enveloppe d'héTD par <u>mention</u> de licence L1+L2+L3 déterminée par le nombre d'IA validées année universitaire n-1 parcours briochin (source SISE)		
Coordination mention si plusieurs parcours	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
+ nombre d'heures (éTD) = $0,0975 \times \text{nb d'étudiants} + 6$	Min = 24 Plafond = 84	
Commission Examen des Vœux (à la clôture des vœux sur parcoursup, X sera déterminé en fonction du nombre de vœux, dans le respect de l'enveloppe des 500h ; la répartition sera effectuée par UFR par la DRH puis par l'UFR pour chaque département via le conseil d'UFR qui pourra différencier en fonction des parcours).	500h (2h par entrée parcoursup + X x nbre de vœux)	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
Responsable DEUST – DU - licence PRO – diplôme national de guide-interprète national	24	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
Préparation DAEU		
Coordination pédagogique Rennes et St-Briec et suivi des stagiaires	65	130

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Coordination Langues/LANSAD		
Moins de 200 étudiants	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
De 200 à moins de 300 étudiants	8	
De 300 à moins de 400 étudiants	12	
De 400 à moins de 600 étudiants	16	
De 600 à moins de 1200 étudiants	20	
A partir de 1200 étudiants	24	
Coordination Masters (mention + Σ parcours)		
Coordination mention si plusieurs parcours	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
+ part fixe par parcours	15	
+ part fixe selon la typologie de master: - master international intégrant un semestre d'études ou de stage obligatoire à l'étranger, - master en alternance ou avec des ressources liées à l'apprentissage - master au sein d'un environnement pluri-institutionnel (université ou autre établissement d'enseignement supérieur, UFR)	6 (par typologie), avec un maximum de 12	
+ part variable selon les effectifs en année N (0,1 x étudiant)		
+ Sélection en master (selon le nombre de candidatures sur l'application Mon master ; la répartition par UFR sera effectuée par la DRH puis par l'UFR pour chaque département via le conseil d'UFR qui pourra différencier en fonction des parcours).	500h (2h par parcours+ X x nbre de vœux)	
Coordination Parcours Masters Mention MEEF		
Parcours dont le nombre d'inscrits est > à 60	24	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
Parcours dont le nombre d'inscrits est compris entre 21 et 60	18	
Parcours dont le nombre d'inscrits est < ou = à 20	12	
Porteur secondaire Mention MEEF 1 ^{er} degré (PE) Parcours monolingue Rennes/St Brieuc	12	
Porteur secondaire Mention MEEF 1 ^{er} degré (PE) Parcours PE bilingue St Brieuc	8	
Préparation Agrégation dont le nombre d'inscrits est > ou = à 10	8	
Préparation Agrégation dont le nombre d'inscrits est < à 10	6	
Coordination uel Master MEEF	12	



Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Coordination méthodologie générale		
Moins de 200 étudiants	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité x 2
De 200 à moins de 300 étudiants	8	
De 300 à moins de 400 étudiants	12	
De 400 à moins de 600 étudiants	16	
De 600 à moins de 1200 étudiants	20	
A partir de 1200 étudiants	24	
Coordination méthodologie informatique		
- coordination UEO PIX et correspondant PIX	24	48
- coordination pédagogique (JAMI)	20	40
- coordination EMINFO S1	60	120
- coordination EMINFO S2	60	120
- coordination EMINFO EAD	24	48
- coordination pédagogique LEA	24	48
Formation continue et alternance		
Tuteur pédagogique (cadrage SFCA)	10h par étudiant suivi (dans la limite de 5 étudiants donc 50h)	10h par étudiant suivi (dans la limite de 5 étudiants donc 50h)
Coordinations diverses		
UFR STAPS	144	288
Autres UFR	192	384
Président.e de la section disciplinaire (usagers)	18	36
Président.e de la section disciplinaire (personnels)	12	24
Référent.e (Défense et sécurité, Déontologie, Violences sexuelles et sexistes)	12	24
Référent.e (Sciences ouvertes)	24	24
Référent.e (Intégrité scientifique)	36	36
Président.e de COS	6	6
Etudiants apprentis professeurs	60h (2h /étudiant accueilli, 20h max/an x 3 promotions, L2 au M1)	
Autres coordinations transversales		
Université d'été FLE sciences sans frontière (2 coordinations)	36 pour chaque coordination	72 pour chaque coordination
Cours d'été	36	72
Fête de la Science	24	48
Autres responsabilités		
Mission de Médiation étudiante	96	192